

ARRETE N° 2025 ~~1372~~ RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2025 AU
CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade d'agent de maitrise principal au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	COMMIN Christiane	d'agent de maitrise principal	9	Au choix	31/12/2025
2	DURCIN Nadia	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
3	MERI-NICOLO Gitane	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
4	SOULEZ M-Annick	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
5	MIATH Miguel	d'agent de maitrise principal	13	Au choix	31/12/2025
6	LOLLIA M-Alice	d'agent de maitrise principal	9	Au choix	31/12/2025
7	BOURGUIGNON Nadia	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
8	BENOIST Ernestine	d'agent de maitrise principal	9	Au choix	31/12/2025
9	JACQUES Gerty	d'agent de maitrise principal	9	Au choix	31/12/2025
10	LUNION Henriette	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
11	KANCEL Dominique	d'agent de maitrise principal	8	Au choix	31/12/2025
12	POPOTE Jean-Paul	d'agent de maitrise principal	9	Au choix	31/12/2025
13	PHERON Marietta	d'agent de maitrise principal	10	Au choix	31/12/2025
14	MARTIAL Franck	d'agent de maitrise principal	09	Au choix	31/12/2025
15	BORES José	d'agent de maitrise principal	11	Au choix	31/12/2025

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
42	27	15

	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	27	15
PROMUS	13	10

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie du Gosier est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à Gosier le

21/12/2025

Le Maire,

Michel HOTIN